



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 37076

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les revendications émises par le monde combattant pour la défense de ses droits. Il s'agit tout particulièrement des combattants de la Seconde Guerre mondiale ainsi que ceux d'Indochine, trop souvent oubliés, pour qui il est demandé qu'un contingent exceptionnel de décorations comme la Légion d'honneur, la médaille militaire, l'ordre national du Mérite, leur soit accordé pour leur montrer notre reconnaissance. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette revendication légitime eu égard aux services rendus à la nation par ces hommes méritants et courageux.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants entend préciser à l'honorable parlementaire qu'il partage pleinement son objectif d'honorer les vétérans de la Seconde Guerre mondiale et de l'Indochine. Il lui indique que les commémorations exceptionnelles organisées pour le cinquantième anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu et le soixantième anniversaire des débarquements et de la Libération vont permettre de le faire avec une solennité particulière. Les nombreuses cérémonies nationales et internationales, en Normandie, en Provence, à Paris et sur l'ensemble du territoire, seront autant de temps forts au cours desquels un hommage particulier sera rendu aux combattants de ces conflits par les pouvoirs publics et par la population. S'agissant de la proposition d'attribuer la Légion d'honneur à la totalité ou la quasi-totalité des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser que leur nombre s'élève actuellement à 600 000. Ce nombre doit être rapproché de celui de l'ensemble des décorés du premier ordre national, qui est de 110 000, et de celui des vétérans de la Première Guerre mondiale décorés au titre des décrets des 3 novembre 1995, 6 février et 12 juillet 1996, qui était de 3 000. Toutefois, le ministre indique, que dans le cadre des commémorations du soixantième anniversaire, un grand nombre d'anciens combattants français et alliés, particulièrement méritants, seront décorés. Pour ce qui concerne les anciens combattants d'Indochine, le ministre tient à rappeler que plusieurs cérémonies, s'inscrivant dans le cadre de la commémoration de la bataille de Diên Biên Phu, sont prévues pour mai 2004, afin d'honorer les combattants de l'armée française. Un hommage national, auquel ont été conviés les vétérans, les associations d'anciens combattants d'Indochine et les représentants des pays ayant combattu aux côtés de la France en 1954, a été rendu aux combattants de Diên Biên Phu, sous la présidence du Président de la République, dans la cour d'honneur des Invalides, à Paris, le 7 mai 2004. A cette occasion, le ministre a confirmé que des anciens combattants particulièrement méritants de la guerre d'Indochine seront décorés de la Légion d'honneur. Ainsi que peut le constater l'honorable parlementaire, la nation remplira son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de son histoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37076

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2791

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3635